



COMMUNE DE BRENNILIS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CCAS
RÉUNION DU 8 JUIN 2010
COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Commune de Brennilis s'est réuni en mairie le 8 juin 2010 sous la présidence de Jean-Victor Gruat.
2. Étaient présents: Jean-Victor Gruat, Françoise Borgne, Marcel Buzit, Jérôme Cochenec, Anita Daniel, Maryvonne Lemerrier, Olivier Magoaric, Madenn Roygnan, James Turner
Absents, excusés : Sylvie Birhart, Liliane Jaouen, Carole Le Boulanger, Honoré Marec, Berc'hed Troadec, Anna-Marie Cadoudal.
Maryvonne Lemerrier a été désignée comme secrétaire de séance.
3. L'ordre du jour était le suivant :
 - Diagnostic accessibilité handicapés
 - Soutien à l'ADMR de Huelgoat
 - Cas social
4. **Diagnostic accessibilité handicapés**
 - 4.1. Les membres du Conseil d'administration du CCAS ont pris note du rapport préparé par le Groupe Voirie communale – Salle polyvalente, placé sous la responsabilité d'Olivier Magoaric.
 - 4.2. Après amendement, les conclusions de ce groupe ont été entérinées, et seront accessibles à partir de la page <http://www.brennilis.com/agenda21/accessibilite/diagnostic/> du site de la Gazette de Brennilis, au même titre que les rapports des deux autres groupes (école – MRNC; mairie-Eglise).
 - 4.3. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités d'avoir pu ainsi examiner toutes les recommandations contenues dans l'étude QualisConsult. Le Président a souligné que, parmi les communes non soumises à l'obligation de constituer un Comité accessibilité (moins de 3500 habitants) Brennilis faisait parmi des plus avancées, et que les progrès accomplis seraient mentionnés lors de la prochaine réunion convoquée par M. le Préfet du Finistère (mardi 22 juin, Pleyben).
 - 4.4. Le Conseil d'administration a par ailleurs pris note de la demande formulée par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 mai 2010, par laquelle après avoir exprimé son appréciation pour la qualité du travail accompli par les membres du CCAS, le Conseil leur demandait de poursuivre leur action par l'adoption d'un programme pluriannuel de mise en œuvre des recommandations accessibilité retenues.
 - 4.5. Le Conseil d'administration a donc décidé de demander aux coordonateurs des trois groupes de travail (JV Gruat, Françoise Borgne, Olivier Magoaric) de se concerter pour élaborer un avant projet de programme de travaux liés à l'accessibilité qui serait ensuite soumis à une prochaine session du CCAS avant d'être porté à la connaissance du Conseil municipal.
5. **Soutien à l'ADMR de Huelgoat**
 - 5.1. Lors de sa réunion du 29 mai 2010, le Conseil municipal de Brennilis, saisi d'une demande de subvention de l'ADMR de Huelgoat, a décidé de reconduire à l'identique le montant versé pour 2009 (soit 670 €) tout en demandant au CCAS de bien vouloir examiner la manière dont il pourrait contribuer au financement de cette Association qui rend d'éminents services aux personnes âgées et aux familles en difficulté de la Commune.
 - 5.2. Le Conseil d'administration du CCAS a relevé que les 7 communes desservies par l'ADMR de Huelgoat¹ n'avaient contribué en 2009 qu'à hauteur de 3000 € (dont 670 € pour Brennilis soit moins de 8 centimes de l'heure) au budget de l'Association. Le CCAS a également relevé que pour un budget de 1.241.076 € l'exercice 2010 prévoyait une perte d'exploitation de 82.595 € soit 1 € 65 par heure prestée, un déficit structurel dû essentiellement à la grande importance des personnes très dépendantes parmi la clientèle, personnes dont l'état nécessite des visites fréquentes de courte durée, multipliant les frais kilométriques mal indemnisés par le Conseil général ou les CAF, et nécessitant une meilleure qualification du personnel d'intervention.
Le CCAS s'est par ailleurs félicité des efforts faits par l'ADMR d'Huelgoat pour réduire ses frais de fonctionnement, en limitant notamment les frais de déplacement par une meilleure planification des interventions confiées à des ressortissants des communes visitées.
 - 5.3 Pour ce qui est de Brennilis, le CCAS a constaté que l'ADMR employait 7 salariés sur la commune,

¹ Berrien, Botmeur, Brennilis, La Feuillée, Huelgoat, Locmaria-Berrien, Plouyé

apportait des services réguliers à 32 clients et effectuait un total de 8,885 heures de services par année.

5.4. Les membres du Conseil d'administration du CCAS ont exprimé leur conviction que la cessation d'activité de l'ADMR serait un événement très dommageable pour les exécutifs municipaux, qui devraient prendre des dispositions hors de leur portée pour prodiguer aux personnes aidées dans le besoin l'aide que requiert leur état. Le CCAS a également estimé que les modalités de fonctionnement du Conseil général pour la prise en charge des services rendus par les ADMR laissait grandement à désirer, en matière par exemple de prise en compte de la gravité des situations de dépendance (GIR) dans la mise en œuvre de la péréquation, ou la subrogation des ADMR aux droits des bénéficiaires pour la perception de l'APA. Le Conseil a regretté à cet égard que les élus du Conseil général semblent traiter à la légère de la question de la survie des ADMR et considéré qu'il s'agissait là d'une politique à courte vue.

5.5. Le Conseil d'administration a également souligné que la position de certains militants d'ADMR fonctionnant en habitat dense avec peu de frais kilométriques refusant la péréquation des remboursements au profit des ADMR fonctionnant en habitat dispersé avec comme clients des personnes très dépendantes était immorale et indéfendable. Le CCAS a également suggéré à l'ADMR de Huelgoat de lancer un appel à subvention aux municipalités et communautés de communes du secteur, étant entendu que les coupes affectant les budgets des Conseils généraux rendaient désormais indispensable une plus grande solidarité complémentaire des exécutifs locaux. Le CCAS a également demandé au maire de saisir ses collègues en leur demandant d'ajuster à la hausse leur soutien budgétaire à l'ADMR de Huelgoat, dont l'existence est une protection contre les exigences de gestion directe de l'action sociale qui pèserait autrement de tout son poids financier et administratif sur des municipalités mal équipées pour agir dans ce domaine.

5.6. Finalement, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS de Brennilis a décidé de contribuer, au titre de l'année 2010, à hauteur de 0 € 31 (18.75% soit un quart des trois quart du déficit structurel de 1 € 65 de l'heure) par heure prestée sur la commune (8.885 heures attendues) au budget de fonctionnement de l'ADMR de Huelgoat.

Cette contribution financière représentera 2.754 € sur l'année, qui seront imputés à la rubrique « Autres secours » du budget de fonctionnement du CCAS.

6. Cas social

Le Conseil d'administration du CCAS a entendu un rapport de sa vice présidente sur les difficultés rencontrées par deux personnes vivant dans un campement de fortune à Brennilis depuis de nombreuses années, et dont l'un est maintenant touché d'une grave maladie. Il est nécessaire de trouver des conditions d'hébergement plus décentes, et l'assistante sociale du secteur a été contactée à cet effet. Le Conseil d'administration confie à sa vice-présidente et à Anita Daniel la responsabilité de suivre ces cas de très près, et de lui faire rapidement des propositions d'intervention, au cas où les démarches de Mme l'Assistante sociale s'avèreraient infructueuses ou trop longues.

08.06.2010.



Les membres du CCAS examinant le dossier « Accessibilité personnes handicapées »